

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2008

Nombre légal de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 33
Absents représentés :
Absents :

L'an deux mille huit, le vingt et un mars, à vingt et une heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel URBAIN, Maire puis doyen de l'assemblée. Monsieur Régis CHARBONNIER a poursuivi la présidence de l'assemblée à compter de son élection.

Etaient présents :

M. CHARBONNIER Régis – Mme COCHIN Carole – M. JENDOUBI Moncef –
Mme DURAND Corinne – M. GUILLEMARD Roger – Mme AKUITSE Rose –
M. ABBAD Alain – Mme DANIELOU Armelle – M. CHAVINIER Pierre –
Melle BONANNI Sophie – M. GUINE Michel – Mme YON Béatrice – M. GEORGES
DIT NICOLAS BILBAO Nicolas – Melle TURPIN Laurence – M. VADIVELOU Deva –
Mme CURIE Marie-Christine – M. YON André – Mme MERCEREAU Nathalie –
M. HOUDART Francis – Melle CHIMOT Laëtitia – M. BRILLANT Marcel –
Mme PILLAULT Dominique – M. POIRIER Claude – Melle GUINE Aurore –
M. VASSE Thierry – Mme PETIT Marie-Chantal – M. URBAIN Daniel –
Mme GALTIER Chantal – M. FOGEL Christophe – Mme MIDOHOUNGBE Lantefin –
M. DELCOURT Patrick – Mme DE SOUSA Claire – M. VILLENEUVE Jean-Pierre.

Absents excusés :

Aucun

M. JENDOUBI Moncef est élu secrétaire de séance.

Mme BÖHM, Directeur Général des Services, assiste à la séance.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 21 MARS 2008

COMPTE RENDU

1 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire, Daniel URBAIN, rappelle le résultat des élections municipales du 16 mars 2008 :

<u>Ont obtenu</u>	<u>Suffrages</u>
Liste «Boissy pour vous, Boissy avec vous»	2 559 voix,
Liste «Ensemble, un nouvel élan pour Boissy»	2 036 voix,

A la suite des élections, je déclare donc installés en tant que conseillers municipaux Mesdames et Messieurs :

- Monsieur CHARBONNIER Régis,
- Madame COCHIN Carole,
- Monsieur JENDOUBI Moncef,
- Madame DURAND Corinne,
- Monsieur GUILLEMARD Roger,
- Madame AKUITSE Rose,
- Monsieur ABBAD Alain,
- Madame DANIELOU Armelle,
- Monsieur CHAVINIER Pierre,
- Mademoiselle BONANNI Sophie,
- Monsieur GUINE Michel,
- Madame YON Béatrice,
- Monsieur GEORGES DIT NICOLAS BILBAO Nicolas,
- Mademoiselle TURPIN Laurence,
- Monsieur VADIVELOU Deva,
- Madame CURIE Marie,
- Monsieur YON André,
- Madame MERCEREAU Nathalie,
- Monsieur HOUDART Francis,
- Mademoiselle CHIMOT Laëtitia,
- Monsieur BRILLANT Marcel,
- Madame PILLAULT Dominique,
- Monsieur POIRIER Claude,
- Mademoiselle GUINE Aurore,
- Monsieur VASSE Thierry,
- Madame PETIT Chantal,
- Monsieur URBAIN Daniel,
- Madame GALTIER Chantal,

- Monsieur FOGEL Christophe,
- Madame MIDOHOUNGBE Georgette,
- Monsieur DELCOURT Patrick,
- Madame DE SOUSA Claire,
- Monsieur VILLENEUVE Jean-Pierre.

Monsieur Daniel URBAIN assure la présidence du conseil municipal en tant que doyen de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

2 – ELECTION DU MAIRE

Monsieur Daniel URBAIN demande au conseil de désigner un élu en qualité de secrétaire de séance. Il s'agit de Monsieur JENDOUBI Moncef.

Monsieur Daniel URBAIN déclare ensuite :

Je vais donner lecture aux conseillers municipaux des articles L 2122-4, L 2122-5, L 2122-6, et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à savoir :

Article L 2122-4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.
Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat de représentant au Parlement européen ou d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.
Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.
Tout maire élu à un mandat ou exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L 2122-5 : Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

Article L 2122-6 : Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

Article L 2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal doit désigner deux assesseurs au moins :

Mesdames COCHIN Carole et DE SOUSA Claire.

Il indique que pour l'élection du Maire, chaque conseiller dispose de papier blanc.

Il fait appel aux candidatures.

Monsieur Régis CHARBONNIER se déclare candidat.

Déroulement du vote :

Le bulletin de chaque conseiller est recueilli dans une urne.

Le Président dépouille les bulletins et annonce :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	7
Nombre de votants	26
Majorité absolue	17

Monsieur CHARBONNIER a obtenu 26 voix.

En conséquence, Monsieur CHARBONNIER, qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la ville de Boissy-Saint-Léger et a été immédiatement installé.

Le Président demande, en conséquence, à Monsieur CHARBONNIER de prendre la présidence du conseil municipal et lui ceint l'écharpe de maire.

Avant de passer au troisième point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire précise aux conseillers présents qu'ils devront signer le procès verbal à la fin de la séance et leur demande de ne pas quitter la salle sans s'être acquitté de cette tâche.

Monsieur CHARBONNIER :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

C'est avec joie mais aussi avec un sentiment de grande responsabilité que je prends la charge de Maire de Boissy-Saint-Léger, mandat que les Boisséennes et Boisséens que je remercie, m'ont confié pour 6 ans.

Je mesure l'importance de la confiance qui m'est accordée ainsi que l'attente des Boisséens qui ont souhaité une autre politique pour notre Ville.

En tant que 1^{er} magistrat de la ville, j'aurai à cœur de travailler avec vous tous, au sein du Conseil Municipal, mais aussi avec les agents, dans les services, et avec tous les Boisséens, dans les quartiers, pour mener à bien les projets qu'ils espèrent et inscrire notre action au service de l'intérêt général.

Je tiens à remercier tous les élus sortants pour leur travail et leur engagement au service des Boisséens.

Dans le dernier mandat, nous n'avons pas toujours été d'accord sur tous les sujets, je m'efforcerai de changer ce que j'ai « hier » dénoncé et de travailler avec vous tous ; en bonne intelligence.

Après plusieurs semaines de campagne, le résultat des élections municipales a fait émerger une majorité à Gauche.

Pour autant, je serai le maire de toutes les Boisséennes et de tous les Boisséens, sans exception ni réserve, sans esprit partisan.

Le résultat de ce scrutin ne doit pas nous faire tourner le dos aux Boisséens(nes) qui ont portés leur choix sur la liste de Monsieur Urbain ou qui n'ont pu être représentés, au second tour, faute ou à cause d'accords politiques.

Je serai « aussi » mesdames et messieurs les élus(es) à votre écoute pour travailler ensemble.

Ma première action sera d'assumer le bilan de la municipalité sortante.

Par la suite, il ne s'agira pas « par principe ou opposition stérile » de faire l'inverse de ce qui a été fait. Il s'agira de conserver et d'enrichir ce qui est positif, et d'améliorer ce qui fonctionnait moins bien, de faire émerger de nouvelles propositions pour mieux répondre aux attentes des Boisséens.

Ma responsabilité est grande, j'ai toujours mesuré l'ampleur de ce qu'il y a maintenant à faire et devant cette responsabilité je garde, avec toute mon équipe, toute mon humilité.

Je mettrai, au service de tous, mon sens de l'engagement, ma volonté de servir notre ville et ses habitants, mon sens du concret et ma présence sur le terrain, où je me sens si bien.

Je le ferai pour mettre en œuvre notre projet plébiscité par les Boisséens !

Je mettrai en œuvre toute mon énergie pour développer le secteur associatif et créer développer les échanges entre les générations.

Les jeunes ont beaucoup à apprendre des plus anciens et réciproquement, je m'y emploierai.

La défense d'un service public de qualité sera aussi une de mes priorités. Je me battrai, avec vous, pour que notre centre de sécurité sociale conserve sur le territoire de notre commune toutes ses prérogatives car ce service de proximité correspond à un besoin des plus en difficulté et des personnes âgées. Il est un lien social, comme l'ensemble des services publics, que je souhaite préserver.

Nous devons aussi répondre aux attentes des personnes à mobilité réduite, notamment en terme d'accessibilité, que ce soit sur les quais du RER, de l'accès au Centre Commercial, sans oublier les bâtiments administratifs de la ville.

La mise en place des conseils de quartier permettra à tous les Boisséens de faire entendre leur voix et ainsi de faire émerger les projets qui leur sont chers. Ils seront étudiés « ensuite » dans les services et au sein des commissions pour être présentés au Conseil Municipal.

Sur le plan économique, nous aurons à cœur de faciliter l'implantation de nouveaux commerces partout où cela sera possible. Ce dynamisme sera accompagné par la création d'une pépinière d'entreprises, la création d'un chantier d'insertion dans la restauration ainsi que d'un club des entreprises Boisséennes.

Devant l'effondrement du pouvoir d'achat, nous mènerons une politique fiscale mesurée, en faisant les efforts et les économies, partout où cela sera possible.

Ma responsabilité est grande, la vôtre aussi Mmes et Mrs les élus, nous sommes tous responsables et garants de la confiance des Boisséens.

Je souhaite œuvrer, avec majorité et opposition, à promouvoir une autre façon de faire de la politique. Une façon de faire de la politique basée sur l'exemplarité et le respect de tous, basée sur la transparence et la proximité.

L'écologie, la vie scolaire, la jeunesse et l'emploi, la sécurité, la petite enfance, la démocratie locale, le conseil de jeunes, le sport comme la culture ou la solidarité... sont autant de domaines pour lesquels il y a beaucoup à faire.

Notre ambition est grande, mais sans ambition on ne fait rien.

Tous nos projets ne pourront se concrétiser qu'au regard des contraintes financières et grâce à notre capacité à restaurer des marges de manœuvre dans les finances de notre ville.

Nous devons arbitrer et faire des choix entre ce qui est prioritaire et ce qui l'est moins. Dans tous les cas, je communiquerai et j'expliquerai ce qui est possible, ce qui ne l'est pas, en expliquant pourquoi !

Je tiens à saluer également nos traditionnels partenaires politiques les Verts et le Parti Communiste qui ont contribués, bien avant que la campagne officielle ne commence, à l'émergence de certaines idées de notre projet pour la ville.

Je souhaite qu'ils participent, comme nous tous, à sa mise en œuvre pour contribuer « ensemble » à satisfaire les exigences de changement.

Nous devons concrètement nous retrouver, sur le terrain, pour construire ensemble le Boissy Saint Léger de demain.

Votre place est ici, votre aide et votre expertise nous seront précieuses.

Je suis conscient des enjeux qui nous attendent. Nous avons été élus pour les réaliser. Notre responsabilité est grande, nous rendrons compte de notre action à la population.

Il est de nôtre devoir de ne pas décevoir, avec Vous et pour Vous !

Si vous me le permettez, je ne voudrai pas terminer, sans remercier ma Maman qui est là, ma famille, ma femme et mes enfants qui se sont sacrifiés depuis des mois, et sans avoir une pensée particulière pour mon Père Communiste, syndicaliste acharné, et pour tous mes amis et être chers enlevés, comme lui, beaucoup trop tôt à mon affection et qui auraient tant aimés être là avec vous ce soir.

Merci de votre attention.

Monsieur Daniel URBAIN :

« Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les Elus, Mesdames et Messieurs,

Nous voulons, en tout premier lieu, remercier tous les électeurs qui nous ont apporté leurs suffrages et qui ont bien voulu nous faire confiance. Malgré une très forte abstention, vous devenez aujourd'hui le Maire de Boissy-Saint-Léger, c'est-à-dire le Maire de tous les Boisséens. Le Maire de ceux qui vous ont fait confiance, le Maire de ceux qui ne sont pas venus voter mais aussi le Maire de ceux qui ont exprimé un autre choix.

Changer d'équipe est toujours un moment particulier. Et pour ma part c'est un moment chargé d'une forte émotion. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal du travail réalisé au cours de toutes ces années : beaucoup de choses ont été faites et nous n'avons eu qu'à nous louer de sa compétence et de son dévouement. Merci également à l'ensemble des conseillers municipaux qui ne siègent plus aujourd'hui au sein de ce conseil et qui, quelle que soit leur appartenance politique, ont montré leur attachement à notre ville et à ses habitants.

J'ai souhaité que la transition s'effectue avec dignité : les Boisséens se sont exprimés et chacun doit respecter leur décision.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons désormais remplir notre rôle de conseiller d'opposition. Une opposition que nous voulons constructive et non systématique. Une opposition qui sera attentive et déterminée.

Au cours de cette campagne, vous avez fait rêver les Boisséens, notamment les jeunes. Nous serons attentifs aux décisions qui pourraient fragiliser l'équilibre de notre ville. Nous serons déterminés quand nous estimerons que vous vous écarterez de l'intérêt général de la ville et de ses habitants.

Enfin, je suis à votre disposition pour discuter de la représentation d'un membre de l'opposition sur les quatre représentants que le Conseil Municipal doit élire au sein du Conseil Communautaire, proposition que vous aviez ardemment défendue au moment de l'élargissement du Conseil Communautaire à vingt-huit membres.

En vous adressant nos félicitations pour votre élection, nous formons, Monsieur le Maire, des vœux de réussite dans l'exercice de votre mandat. »

3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le conseil municipal, pour procéder à l'élection des adjoints, doit préalablement déterminer le nombre d'adjoints qu'il souhaite compter.

Monsieur le Maire propose, en conformité avec les articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le nombre d'adjoints soit fixé à 9, le maximum autorisé par la loi étant 9.

Il fait voter sa proposition à main levée.

Accord du conseil par :

*26 voix pour,
7 abstentions*

4 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, insérant la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus.

Le Conseil Municipal doit maintenant fixer le délai de dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire. Il est donc proposé de laisser un délai de 5 à 30 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint auprès du Maire.

Le Maire propose 5 minutes et fait voter sa proposition à main levée.

Accord du conseil par :

33 voix pour.

- Election des adjoints

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats a été déposée.

La liste présentée est la suivante :

« BOISSY POUR VOUS ... BOISSY AVEC VOUS »

- 1^{er} adjoint : Moncef JENDOUBI
- 2^{ème} adjoint : Roger GUILLEMARD
- 3^{ème} adjoint : Carole COCHIN
- 4^{ème} adjoint : Rose AKUITSE
- 5^{ème} adjoint : Pierre CHAVINIER
- 6^{ème} adjoint : Marie CURIE
- 7^{ème} adjoint : André YON
- 8^{ème} adjoint : Michel GUINE
- 9^{ème} adjoint : Nathalie MERCEREAU

Le bulletin de chaque conseiller est recueilli dans l'urne.

Monsieur le Maire dépouille les bulletins et annonce :

Nombre de votants	33
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	17

La liste « Boissy pour Vous... Boissy avec Vous » a obtenu 26 voix.

En conséquence, la liste « Boissy pour Vous... Boissy avec Vous », ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints :

- 1^{er} adjoint : Moncef JENDOUBI
- 2^{ème} adjoint : Roger GUILLEMARD
- 3^{ème} adjoint : Carole COCHIN
- 4^{ème} adjoint : Rose AKUITSE
- 5^{ème} adjoint : Pierre CHAVINIER
- 6^{ème} adjoint : Marie CURIE
- 7^{ème} adjoint : André YON
- 8^{ème} adjoint : Michel GUINE
- 9^{ème} adjoint : Nathalie MERCEREAU

Les écharpes d'adjoints leur sont remises.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux adjoints et annonce, pour information les attributions de chacun d'entre eux :

- 1^{er} adjoint : **Moncef JENDOUBI** : Affaires Sociales, Petite Enfance, Politique de la Ville et de l'Emploi
- 2^{ème} adjoint : **Roger GUILLEMARD** : Travaux et Urbanisme, Finances
- 3^{ème} adjoint : **Carole COCHIN** : Culture, Animation et Fêtes
- 4^{ème} adjoint : **Rose AKUITSE** : Commerce et Développement Economique, Tourisme, Artisanat, Marché, Condition Féminine
- 5^{ème} adjoint : **Pierre CHAVINIER** : Sport et Jeunesse, Anciens Combattants, Démocratie locale, Conseil Jeunes
- 6^{ème} adjoint : **Marie CURIE** : Conseils de Quartiers, Séniors, Informatique et Nouvelles Technologies
- 7^{ème} adjoint : **André YON** : Transports, Logement, Commission Services Publics
- 8^{ème} adjoint : **Michel GUINE** : Prévention et Sécurité, Accessibilité Handicapés, Arrêtés Circulation et Autorisations de Voirie
- 9^{ème} adjoint : **Nathalie MERCEREAU** : Affaires Scolaires, Enfance, Conseil d'Enfants

La séance est levée à 21 heures 50
